

a

**FIDA**

**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

**Conseil d'administration – Quatre-vingt-huitième session**

Rome, 13-14 septembre 2006

**DISCOURS DE CLÔTURE PRONONCÉ PAR LE PRÉSIDENT DU  
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE,  
M. LENNART BÅGE,  
À LA QUATRE-VINGT-HUITIÈME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mesdames et Messieurs les Administrateurs,

Je voudrais à présent résumer nos délibérations et rappeler brièvement les décisions qui ont été prises au cours de la présente session.

Le Conseil d'administration a commencé ses travaux par l'examen de la politique du FIDA concernant le ciblage qu'il a approuvée (EB 2006/88/R.2, dont la version révisée paraîtra sous la cote EB 2006/88/R.2/Rev.1). L'importance fondamentale de cette politique pour le travail du FIDA et pour l'efficacité de son effort de développement sur la réduction de la pauvreté rurale a été mise en relief. Elle a fait l'objet d'un vaste débat et un certain nombre de questions ont été soulevées concernant l'application future de cette politique.

Plusieurs Administrateurs ont souligné la difficulté du ciblage et l'importance du suivi et de l'apprentissage permanent. Les Administrateurs ont demandé instamment à la direction d'accorder une étroite attention à la promotion d'une approche participative du ciblage et au renforcement des partenariats et des synergies avec d'autres institutions. Ils ont insisté sur la nécessité d'établir un lien explicite entre le processus de ciblage et les interventions visant à stimuler les activités de production et développer les moyens d'existence. Le suivi et l'évaluation ont aussi été inclus parmi les facteurs clés de la réussite de la politique de ciblage, de même que le problème de l'accapement des avantages résultant des projets et la nécessité de s'y attaquer. Le cadre de résultats de la politique sera révisé à la lumière des observations formulées par les Administrateurs, et communiqué rapidement au Conseil pour information (EB 2006/88/R.2/Add.1, dont la version révisée paraîtra sous la cote EB 2006/88/R.2/Add.1/Rev.1 puis sera incorporée au document directif correspondant). En outre, ces observations seront reflétées dans les directives opérationnelles. Une liste de contrôle et un système de notation composite seront également élaborés pour évaluer l'efficacité du ciblage.

Le Conseil a accueilli avec satisfaction le document sur les priorités stratégiques et le programme de travail et budget du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2007 (EB 2006/88/R.3). Le niveau fixé pour le programme de travail du Fonds pour 2007, à savoir 605 millions de USD, sous réserve que les ressources soient disponibles, et celui du budget administratif proposé ont dans l'ensemble recueilli l'adhésion. Les Administrateurs se sont félicités de la réduction à 16,8% des dépenses administratives (budget administratif et Mécanisme de financement du développement des programmes [MFDP]), conformément à la recommandation formulée par le Conseil en décembre 2005 et, dans ce cadre, certains Administrateurs ont exprimé la nécessité de respecter le principe de croissance réelle nulle du budget. Des indications ont été données pour la préparation du document final qui sera présenté à la prochaine session du Conseil, en décembre. Le Conseil d'administration a exprimé le souhait d'une plus grande transparence budgétaire et a demandé des éclaircissements au sujet de l'utilisation du MFDP et de son incidence sur les dépenses administratives et sur le calcul du coefficient déflateur correspondant. Ces questions, et d'autres soulevées par les Administrateurs, seront abordées dans le document final. Il a été convenu que le Comité d'audit examinerait, au premier semestre de 2007, les améliorations qu'il serait possible d'apporter à l'organisation et à la présentation du budget du FIDA pour faire apparaître plus clairement la ventilation des ressources budgétaires entre les dépenses administratives et celles qui se rapportent aux programmes, ainsi que les sources de financement des activités.

Le Conseil a aussi examiné et globalement approuvé le programme de travail proposé du Bureau de l'évaluation (OE) pour 2007 et les questions concernant les ressources. S'agissant plus particulièrement de l'évaluation conjointe prévue avec la Banque africaine de développement, quelques Administrateurs, tout en exprimant leur intérêt, ont toutefois fait part de leur préoccupation concernant l'augmentation proposée du budget d'OE. Le Bureau a été prié de fournir au Comité de l'évaluation à sa quarante-cinquième session, en octobre, de plus amples détails sur les objectifs, la portée et les modalités de la coopération ainsi que sur le calendrier et le budget de cette évaluation conjointe, en précisant la part échéant à chaque organisation. OE a en outre été prié d'étudier la possibilité d'ajourner le démarrage de certaines évaluations qu'il proposait d'entreprendre l'an prochain afin de réduire le niveau global des ressources nécessaires à l'exécution de son programme de travail de 2007.

Conformément à la décision prise par le Conseil en avril 2006, le Comité d'audit examinera en novembre 2006 le programme de travail et budget final. Les Administrateurs sont invités à adresser leurs observations et leurs questions à ce sujet au Comité avant la réunion.

Le Conseil a ensuite entendu un exposé oral sur l'état d'avancement du Plan d'action du FIDA pour améliorer son efficacité en matière de développement. Les Administrateurs se sont félicités du fait que les activités avançaient conformément au calendrier fixé et sans dépassement du budget approuvé. Comme le Conseil l'avait prévu à sa session d'avril, une analyse de la nécessité d'établir un plan à moyen terme a été réalisée. Le Conseil a constaté qu'il existait déjà un cadre à la fois pour le programme de travail et le budget au cours de la période de la septième reconstitution et pour les objectifs à moyen terme en matière d'efficacité énoncés dans le Plan d'action. Les Administrateurs sont convenus en conséquence qu'un nouvel instrument n'était pas nécessaire.

La question de l'assurance-qualité a également été étudiée en consultation avec des partenaires extérieurs. Il a été décidé de créer une équipe en 2007 qui sera chargée dans un premier temps d'évaluer l'efficacité de la démarche du FIDA en matière d'assurance-qualité exposée dans le Plan d'action, ainsi que de déterminer les modalités convenant le mieux à l'évaluation de la qualité du soutien à la conception et à l'exécution des projets. Cette équipe, qui réunira des experts internes et externes, travaillera au sein du FIDA mais en dehors du Département gestion des programmes.

Le Conseil a reçu l'assurance que la gestion et l'atténuation des risques, l'intégration et la cohérence, et l'implication du personnel de l'ensemble de l'institution afin de garantir l'appropriation générale du Plan d'action étaient considérées comme des questions importantes intéressant toutes les activités du Fonds.

Le Conseil a ensuite examiné et approuvé la nouvelle structure des programmes d'options stratégiques par pays axés sur les résultats présentée dans le document EB 2006/88/R.4. Le vaste processus de consultation qui avait conduit à la mise au point de cette structure a recueilli des éloges. Les Administrateurs se sont dits satisfaits en particulier de l'importance accrue qui avait été donnée à l'appropriation par les pays, à l'alignement sur les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et à l'harmonisation avec les activités des autres partenaires de développement, ce qui devrait permettre au FIDA de renforcer son avantage comparatif dans le cadre de projets innovants susceptibles d'être appliqués à grande échelle. Les observations utiles qui ont été formulées tant pendant le séminaire qu'à la session du Conseil permettront de mener à bonne fin l'établissement des directives opérationnelles.

Le Conseil est ensuite passé à l'examen de la structure révisée du document soumis pour l'approbation des projets (EB 2006/88/R.5). Tout en approuvant ce nouveau modèle, certains Administrateurs se sont déclarés préoccupés par le fait que l'accent mis sur les questions institutionnelles clés plutôt que sur les questions opérationnelles dans le Rapport révisé du Président risquait de nuire à l'examen approfondi des propositions. Ils ont insisté sur la responsabilité qui leur incombe en matière de supervision des propositions de projets et d'obtention de résultats, d'où la nécessité de disposer en temps voulu d'informations détaillées. La nouvelle structure sera réexaminée en septembre 2007, dans le cadre du rapport sur l'état d'avancement du Plan d'action, afin d'en évaluer l'efficacité. La direction s'est engagée à fournir une réponse rapide aux observations écrites formulées par le Conseil, à afficher sur le site web restreint les rapports de préévaluation et les dossiers clés des documents de conception des projets, conformément au document EB 2006/88/R.5, et à communiquer des données plus complètes et régulièrement mises à jour sur les projets en préparation. Toutes les propositions qui seront soumises à la session de décembre du Conseil seront établies selon la nouvelle structure, et les Administrateurs bénéficieront en temps voulu d'un accès électronique confidentiel à la documentation de base.

Conformément à la recommandation formulée par la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA, le Conseil a examiné la proposition de renforcement du programme de cadres associés à titre expérimental visant à accueillir des participants provenant des pays en développement (EB 2006/88/R.6). L'idée d'offrir aux candidats de tous les États membres des chances égales et de plus larges opportunités a été bien accueillie. Ces cadres associés, qui devront posséder les qualifications nécessaires, seront recrutés sur la base du mérite en fonction des besoins de l'organisation, et nous espérons attirer des candidats titulaires de diplômes universitaires de niveau supérieur. Le Conseil a approuvé la proposition exposée dans le document EB 2006/88/C.R.P.1/Rev.1, telle qu'amendée au cours du débat (EB 2006/88/C.R.P.1/Rev.2).

Le rapport sur la quarante-quatrième session du Comité de l'évaluation (EB 2006/88/R.7), tenue le 8 septembre 2006, a ensuite été présenté au Conseil par le Président nouvellement élu, M. Vladimir Hernández-Lara (Mexique). Le Conseil a appris qu'à la suite de cette élection, le Mexique assurera la présidence jusqu'en août 2007, après quoi l'Indonésie lui succédera jusqu'à la fin du mandat du Comité. Je voudrais une fois encore saisir cette occasion de féliciter M. Hernández-Lara et de lui souhaiter un plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Le Conseil d'administration a approuvé les recommandations formulées dans le rapport du Comité de l'évaluation. Certaines questions ont été soulevées concernant l'approche proposée pour l'évaluation du Plan d'action. Ces questions devraient être examinées à la prochaine session du Comité.

Le Conseil a été informé que le Comité de l'évaluation avait examiné à sa récente réunion l'évaluation de la stratégie régionale du FIDA pour l'Asie et le Pacifique (EB 2006/88/R.8). Les Administrateurs ont reconnu que cette évaluation aboutissait à des conclusions intéressantes et de grande portée, qui seraient utiles pour la définition des orientations stratégiques du FIDA dans la région. Sur la recommandation du Comité, le Conseil a largement approuvé les principales recommandations formulées dans l'accord conclusif, notant cependant qu'il convenait d'étudier de manière plus approfondie la question de l'opportunité d'élaborer une nouvelle stratégie régionale.

Le Conseil d'administration a ensuite examiné le Rapport du Président sur la mise en œuvre de recommandations issues de l'évaluation et sur les suites données par la direction (EB 2006/88/R.9), y compris les observations formulées à ce sujet par le Bureau de l'évaluation. Il s'est largement félicité des améliorations apportées à la présentation de ce rapport. Le taux élevé de mise en œuvre des recommandations figurant dans l'accord conclusif ainsi que les possibilités accrues d'utiliser ce document comme outil de gestion ont aussi été notés avec satisfaction, d'autant que les recommandations sont classées par ordre de priorité. Il a été convenu qu'à l'avenir, le rapport n'examinerait pas de façon détaillée l'état de la mise en œuvre des recommandations opérationnelles.

Le Conseil d'administration a examiné les programmes d'options stratégiques (COSOP) élaborés pour l'Érythrée (EB 2006/88/R.10), la République bolivarienne du Venezuela (EB 2006/88/R.13), le Swaziland (EB 2006/88/R.11) et la Turquie (EB 2006/88/R.12). Il a exprimé sa satisfaction en particulier pour les COSOP qui ont expérimenté avec succès la nouvelle structure. Les différentes observations formulées seront reflétées dans le procès-verbal de la session.

Le Conseil est ensuite passé à l'examen des ressources disponibles pour engagement (EB 2006/88/R.14 et additif). Les entrées de fonds nettes pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2006 ont été estimées à 172,8 millions de USD. Les propositions de dons et de prêts présentées pour approbation à la présente session s'élevant à 96,6 millions de USD environ, le total cumulé à cette date était de 252,2 millions de USD. Le Conseil a donc approuvé l'utilisation du pouvoir d'engagement anticipé (PEA) à hauteur de 30,3 millions de USD, ce qui porte à 375,4 millions de USD le montant total du PEA reporté.

Cinq propositions de projets et programmes ont été approuvées au cours de la session: trois en l'Afrique de l'Ouest et du Centre, une pour l'Asie et le Pacifique et une pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Le Conseil a aussi approuvé le programme révisé d'autonomisation rurale et de développement agricole dans le Sulawesi central, en Indonésie. Il a approuvé en outre les modifications apportées au projet de développement du couloir central en Équateur.

Treize propositions de dons ont été approuvées à cette session: sept au titre du guichet mondial/régional, à savoir, deux dons en faveur de la recherche accordés à des centres internationaux bénéficiant du soutien du GCRAI, quatre à des centres internationaux ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI, et un au Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Deux dons ont été approuvés au titre du guichet pays spécifique, et enfin les quatre autres font partie des propositions de projets et programmes concernant la Gambie, le Nigéria, le Sénégal et le Viet Nam.

Le Conseil a approuvé en outre la proposition de financement rétroactif, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005, d'un don de 200 000 USD au Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes (ICIPE), approuvé par le Conseil à sa quatre-vingt-sixième session, en décembre 2005.

Les Administrateurs ont ensuite pris note des informations fournies dans le document sur les activités prévues au titre des projets pour 2006-2007 (EB 2006/88/R.28) sur les projets et programmes

en préparation, les COSOP examinés à ce jour et ceux dont la présentation est prévue aux prochaines sessions du Conseil.

Le Conseil d'administration s'est penché sur le rapport relatif à la septième reconstitution des ressources du FIDA (EB 2006/88/R.29), qui donne des informations sur l'état des contributions ainsi que sur les voix créées au titre de cette reconstitution. En application de la décision du Conseil des gouverneurs, le niveau fixé comme objectif pour la septième reconstitution a été rectifié sur la base des annonces de contributions reçues au 16 août 2006, soit 612,5 millions de USD environ. L'objectif a donc été fixé à 720 millions de USD. Les membres se sont félicités du bon résultat auquel est parvenue la septième reconstitution, qui sera la plus importante dont le Fonds ait bénéficié depuis sa première reconstitution. À cet égard, les États membres qui n'ont pas encore annoncé leur contribution ont été encouragés à le faire aussitôt que possible.

Les Administrateurs ont noté qu'au 6 septembre 2006, les instruments de contribution déposés et les versements non assortis d'instruments de contribution représentaient au total l'équivalent de 120,6 millions de USD, soit environ 20% du montant des contributions annoncées à la septième reconstitution. Il a été rappelé aux Administrateurs que la reconstitution entrerait en vigueur lorsque les instruments de contribution déposés atteindraient un montant équivalant à 50% du total des annonces de contributions. Les États membres ont donc été instamment priés de déposer leurs instruments de contribution.

Le Conseil a aussi examiné l'état des contributions à la sixième reconstitution des ressources du FIDA (EB 2006/88/R.30), notant que, à ce jour, les annonces de contributions s'élevaient à 509,1 millions de USD, soit 91% de l'objectif de la sixième reconstitution, fixé à 560 millions de USD. Les instruments de contribution déposés et les versements non assortis d'un instrument de contribution représentaient l'équivalent de 467,5 millions de USD, soit 92% des annonces de contributions, et le montant total des versements reçus s'élevait à 427 millions de USD, soit 84% des annonces de contributions.

Examinant le rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le deuxième trimestre de 2006 (EB 2006/88/R.31 et son rectificatif), les Administrateurs ont constaté qu'au 31 août 2006, le produit net était estimé à 35 millions de USD.

Le Président nouvellement élu du Comité d'audit, M. Augusto Zodda (Italie), a présenté le rapport de la récente réunion du Comité (EB 2006/88/R.32), à laquelle a été examinée la reconduction du commissaire aux comptes. En entérinant le rapport du Comité, le Conseil a approuvé la nomination de PricewaterhouseCoopers comme commissaire aux comptes pour la vérification des états financiers de 2006 et ses honoraires de 132 000 EUR, ainsi que la reconduction de PricewaterhouseCoopers comme commissaire aux comptes pour la vérification des états financiers pour la période 2007-2011. Permettez-moi de féliciter à nouveau M. Zodda pour sa nomination et de lui souhaiter un plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Le Conseil a ensuite examiné l'ajustement rétroactif du barème des traitements du personnel de la catégorie des services généraux (EB 2006/88/R.33) comme suite à la recommandation de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) prévoyant une augmentation de 12,16%, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> novembre 2005. Après un large débat, le Conseil a autorisé la soumission au Conseil des gouverneurs d'une demande d'approbation, par voie de vote par correspondance, de dépenses rétroactives extraordinaires d'un montant de 1,4 million de USD au titre des dépenses de personnel pour la période novembre-décembre 2005. Les conséquences budgétaires de cette importante augmentation rétroactive ont été évoquées avec préoccupation, et certains Administrateurs ont instamment recommandé d'envisager des alternatives moins déstabilisantes (par exemple des ajustements périodiques sur le coût de la vie) ainsi que des hausses de salaire au mérite. À cet égard, la direction a réitéré sa détermination à entreprendre une étude approfondie de la charge de travail, qui devrait être achevée au quatrième trimestre de 2006. Le Conseil a aussi noté que le FIDA avait

actuellement le statut d'observateur auprès de la CFPI, et qu'à ce titre il n'était pas tenu d'en appliquer les recommandations.

Le Conseil a pris acte des progrès de l'engagement du FIDA à l'égard des peuples autochtones (EB 2006/88/R.34), qui renforcera encore la voix des populations marginalisées dans le contexte du développement rural. La direction a été invitée instamment à poursuivre et à renforcer son effort de défense des peuples autochtones dans ses projets et programmes.

Le Conseil s'est ensuite penché sur la question du cadre pour la soutenabilité de la dette au FIDA (EB 2006/88/R.35), et décidé de reporter à avril 2007 l'examen formel d'une proposition à ce sujet. La direction fournira aux Administrateurs un rapport sur la question en février 2007, afin de faciliter l'examen informel de ce cadre à une date qui sera arrêtée à la session de décembre 2006 du Conseil. La nécessité de mettre ce cadre en place avant tout examen des projets par le Conseil a été soulignée.

Les Administrateurs ont examiné le Rapport du Président sur l'évaluation externe de la Coalition internationale pour l'accès à la terre (EB 2006/88/R.36), et noté qu'après une étude approfondie de cette évaluation et de ses incidences, des propositions relatives à la meilleure façon de procéder pour la collaboration du FIDA avec la Coalition seraient présentées au Conseil en décembre.

Le Conseil d'administration a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de la trentième session du Conseil des gouverneurs (EB 2006/88/R.37), qui se tiendra les 14 et 15 février 2007. Il a ensuite élu Mme Siti Nugraha Mauludiah (Indonésie), pour représenter le Conseil des gouverneurs au Comité des pensions du FIDA en tant que second membre suppléant (EB 2006/88/R.39).

En réponse à une demande qui lui avait été adressée à sa dernière session, le Conseil a examiné le document EB 2006/88/R.38 sur la présidence des consultations relatives aux reconstitutions. Les Administrateurs se sont félicités des informations fournies dans le rapport, et ont noté qu'elles seront utiles pour la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA, qui s'ouvrira en 2008.

Le Conseil d'administration a ensuite approuvé la contribution de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, en vue du transfert de la Banque mondiale au FIDA du Mécanisme d'octroi de subventions pour les peuples autochtones, conformément à l'accord présenté dans le document EB 2006/88/R.40. À cet égard, il a été noté que le Mécanisme transféré au FIDA serait un dispositif de durée limitée, puisque ses opérations cesseront lorsque les crédits disponibles au titre de ce Mécanisme seront épuisés. Le FIDA ne prend donc aucun engagement à long terme. Le Conseil a en outre autorisé le Président à négocier et à finaliser un accord de coopération avec l'Agence française de développement (EB 2006/88/R.41) et à approuver les dispositions de l'accord conclu avec le Fonds de l'OPEP pour le développement international concernant le cofinancement du programme de gestion des ressources marines de la mer Rouge (EB 2006/88/R.42).

Enfin, le Conseil d'administration a approuvé la publication des documents soumis à la présente session sur le site web public du FIDA.

Mesdames et Messieurs les Administrateurs,

Avant de clore cette session, je tiens aussi à saluer l'Administrateur pour l'Argentine, Mme Hilda Gabardini, et à lui adresser, au nom de toutes les personnes ici présentes, nos remerciements pour sa précieuse contribution aux délibérations du Conseil d'administration. Nous lui souhaitons un plein succès dans ses entreprises futures.

Enfin, permettez-moi de vous remercier pour cette réunion très fructueuse et de souhaiter à chacun d'entre vous un bon voyage de retour.

